

31 juillet 2016

27^e Course de Côte du Monastier sur Gazeille

Coupe de France de la Montagne

Règlement Particulier



Intermarché
contact
Le Monastier



CAVE CRESPY
VINS & BOISSONS
43150 Le Monastier-sur-Gazeille
04 71 03 85 72

NISSAN
LE PUY-EN-VELAY
www.lapuyautomobiles.com
105 Avenue Charles Dapuy • 43000 Brives-Charensac



Le Monastier sur Gazeille

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LOIRE
BP 9 - 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE
www.asa-hvl.fr - asahlv@orange.fr



REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de la HAUTE VALLEE DE LA LOIRE organise les 30 et 31 juillet 2016 une compétition automobile Course de Côte Régionale dénommée :

27° COURSE DE COTE REGIONALE DU MONASTIER SUR GAZEILLE.

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne coefficient 1, le challenge du comité régional d'Auvergne et le challenge A.S.A HAUTE VALLEE DE LA LOIRE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue d'Auvergne sous le numéro R/23 en date du 17/05/2016 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 512 en date du 17/05/2016

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs n° 1882	Mme FOREST Nicole	Licence
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. ARSAC Christophe	Licence n° 3591
	Mme MALLET Annie	Licence n° 48794
Directeur de Course	M. MAGNE Pascal	Licence n° 43098
Directeur de Course Adjoint	M. VERLINE Louis René	Licence n° 21427
Directeur de Course Adjoint convoi	M. ASSENAT Patrick	Licence n°21221
	Mme DESHAYES Catherine	Licence n°220855
Directeur de Course Adjoint pré-grille	M. BESSE Maurice	Licence n° 2926
Commissaire Technique responsable	M. ALLOIN Christian	Licence n° 13706
Commissaires Techniques adjoints	M. MONNIER Dominique	Licence n° 552 60
	M JOUVHOMME Gérard	Licence n° 51582
	M. COQUET Bernard	Licence. N° 1324
Médecin responsable	M. BOLOTNIKOV	
Chargé de la mise en place des moyens	M. CHALINDAR Christian	Licence n° 3594
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Yvette CECILLON	Licence n° 11374
Chargé des Commissaires de route	Mme ARAUD Véronique	Licence n° 14397
Chronométreurs	M. BERAUD Alexandre	Licence n° 42990
	M. SIGAUD Alain	Licence n° 53859

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 26 juillet 2016.à minuit.

Publication de la liste des engagés le 28 juillet 2016.

Vérifications administratives le 30 juillet 2016 de 15 h à 18h30
le 31 juillet 2016 de 7h00 à 7h30 **(Uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur)**

Lieu: Bar Restaurant le Provence LE MONASTIER SUR GAZEILLE.

Vérifications techniques le 30 juillet 2016 de 15 h 15 à 19 h 15.
le 31 juillet 2016 de 7h00 à 7h45 **(Uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur)**

Lieu: Garage Sagnard (Renault), Avenue des Ecoles, le MONASTIER SUR GAZEILLE.

Il n'y aura pas de parc fermé à l'issue des vérifications techniques du samedi 30 juillet 2016.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 31 juillet 2016 à 8h30.

Briefing des commissaires le dimanche 31 juillet 2016 à 8 h 00 au départ de la course.

Essais chronométrés le 31 juillet 2016... de 9 h à 12 h .

Il y aura deux montées d'essai si l'horaire le permet et dans la mesure où les pilotes respecteront ce dernier.

Briefing des pilotes le dimanche 31 juillet 2016 à 8 h 00 dans la cour du Collège Laurent Eynac.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 31 juillet 2016 à 13 h 00.

kCourse

- ⌚ 1^{ère} montée le 31 juillet 2016 à partir de 14 h 00
- ⌚ 2^{ème} montée le 31 juillet 2016 à partir de 15 h 45
- ⌚ 3^{ème} montée le 31 juillet 2016 à partir de 17 h 15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Pour des raisons de force majeure, la course pourra être ramenée à deux voire une seule montée.

Affichage des résultats provisoires dans les 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé situé au départ de la course de côte.

Remise des prix le 31 juillet 2016.à 20 h 30 à la salle des fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès le 31 juillet 2016 de . 20h 30 à 22h30, lieu Salle des Fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 31 juillet 2016 à 6 h 30 à proximité de la grille de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 30 juillet 2016 de 15 h à 18h30
le 31 juillet 2016 de 7h00 à 7h30 **(Uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur)**

Lieu: Bar Restaurant le Provence LE MONASTIER SUR GAZEILLE.

Vérifications techniques le 30 juillet 2016 de 15 h 15 à 19 h 15.
le 31 juillet 2016 de 7h00 à 7h45 **(Uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur)**

Lieu: Garage Sagnard (Renault), Avenue des Ecoles , le MONASTIER SUR GAZEILLE.

Il n'y aura pas de parc fermé à l'issue des vérifications techniques du samedi 30 juillet 2016.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Titaud, 43150 le Monastier. Taux horaire de la main d'œuvre: 60 Euros TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 18h30 pour les vérifications administratives et 19h15 pour les vérifications techniques le samedi 30 juillet 2016 et à 7h30 pour les vérifications administratives et 7h45 pour les vérifications techniques le dimanche 31 juillet 2016.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 31 juillet 2016 à 8 h 00.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Par le fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement et déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions pour des cas non prévus (cas de force majeure, etc...)

En raison de la proximité du bourg du MONASTIER SUR GAZEILLE, les organisateurs refuseront le départ à tout concurrent qui aura fait l'objet d'une infraction au Code de la Route sur le parcours de l'épreuve et dans le bourg et ce dès la parution du présent règlement. Il ne lui sera pas remboursé l'engagement. Il devra respecter scrupuleusement les consignes qui lui seront données par les organisateurs en ce qui concerne la circulation et le régime des parcs de départ, d'arrivée, **des emplacements réservés aux assistances en fonction des Groupes ainsi que pour les convois pour rejoindre le départ.**

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux concurrents.

Tout concurrent dont l'attitude sera incorrecte lors de l'épreuve ou de la remise des prix, que ce soit par ses propos ou par ses actes (tricherie, détérioration d'objets, manquement à l'esprit sportif.....) sera exclu du classement de l'épreuve sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet auprès de la F.F.S.A.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

**A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire,
BP 9
43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE**

jusqu'au le 26 juillet 2016.

Les frais de participation sont fixés à 180 Euros avec la publicité optionnelle de l'organisateur._

Les frais de participation sont fixés à 170 Euros pour les membres de l'ASA HVL.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation ainsi que des copies des documents (licence et permis).

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

La publicité obligatoire et optionnelle seront précisées dans un additif au moment des vérifications

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte du MONASTIER SUR GAZEILLE a le parcours suivant:

RD 500 reliant le MONASTIER SUR GAZEILLE à SAINT-VICTOR.

La course se déroulera en 3 montées (Pour des raisons de force majeure, la course pourra être ramenée à deux voire une seule montée),

Procédure de départ: Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ donné sur le 2^{ème} pont sur le ruisseau de Présailles.

L'arrivée sera jugée sur la RD 500 à 1500 mètres du départ.

Pente moyenne: environ 6%

Longueur du parcours: 1500 mètres.

Modalités de retour au départ: Les voitures descendront sur le parcours de la course sur ordre de la direction de course après le passage de la voiture de sécurité.

Parc départ: RD 500 en direction de Saint Victor avant le premier pont.

Parc d'arrivée: RD 500 au départ de l'épreuve.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour accéder au départ de l'épreuve, les concurrents devront emprunter la RD 500 à la sortie du Monastier en direction de Pradelles en convoi pour les groupes **D/E, CN, CM** sous les ordres d'un Directeur de course.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ: lieu: RD 500 : 80 mètres avant la ligne de départ.

Les conducteurs devront se conformer aux instructions des Directeurs chargés de la direction des parcs.

Rappel: Les conducteurs devront se ranger en file dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés: dans la Cour du Collège Laurent Eynac pour les groupes **D/E, CN, CM** pour les autres groupes Avenue des écoles ainsi que dans le **bourg** du Monastier.

La zone de formation des convois pour les groupes **D/E, CN, CM** se situera entre le Bar Le Provence et le rond point des Accacias.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 12 heures le samedi 25 juillet 2015

Les remorques devront être garées dans les emplacements déterminés par les organisateurs.

ATTENTION aucun parc concurrent ne sera admis entre le rond point des Accacias et le départ de la course sous peine d'exclusion.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé au départ de l'épreuve.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- ⌚ pendant les vérifications administratives:
- ⌚ pendant les essais et la course au niveau de la pré-grille
- ⌚ pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au niveau de la pré-grille

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence au départ de l'épreuve de 8h à 18h00 T.: 06.76.47.51.59

Centre de Secours: Le Monastier sur Gazeille. **Tel: 18**

SAMU: Le Puy en Velay. **Tel: 15**

Gendarmerie: Le Monastier sur Gazeille. **Tel: 04 71 03 80 09**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu dans la cour du Collège Laurent Eynac LE MONASTIER SUR GAZEILLE le dimanche 31 juillet 2016 à 8h00.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire ainsi que l'émargement du briefing.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

procédure de départ : aux feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule : ***non autorisé***

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des montées de course.

Les classements provisoires seront affichés après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé le dimanche 31 juillet 2016 au départ de la course de côte et seront établis de la façon suivante:

- *1 classement général.
- *1 classement général féminin.
- *1 classement pour chaque groupe.
- *1 classement par classe.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix et des coupes se fera de la façon suivante:

<u>Classement scratch:</u>	1 ^{er}	230 € + coupe
	2 ^{ème}	185 € + coupe
	3 ^{ème}	150 € + coupe

Classement par Groupe: 1er de chaque groupe: 100 € + coupe si plus de 3 partants

Classement par Classe:

+ de 10 partants	de 6 à 10 partants	4 et 5 partants	1 à 3 partants
1 er 160 €	1 er 180 €	1 er 180 €	1 er 100 €
2 ème 120 €	2 ème 130 €	2 ème 90 €	
3 ème 100 €	3 ème 100 €		
4 ème 80 €			

Les prix sont cumulables.

Coupe des dames: 100 € + coupe si plus de 2 partantes.

Coupes :

Tous les concurrents primés auront une coupe.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Une coupe sera remise à un commissaire.

La remise des prix aura lieu à la salle des fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE le dimanche 31 juillet 2016 à partir de 20 h30